

---

## Assembly of First Nations

---

55 Metcalfe Street, Suite 1600  
Ottawa, Ontario K1P 6L5  
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808  
www.afn.ca



---

## Assemblée des Premières Nations

---

55, rue Metcalfe, Suite 1600  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808  
www.afn.ca

**Assemblée extraordinaire des Chefs**  
**Les 6, 7 et 8 décembre 2022, Ottawa (Ontario)**

**Résolution n° 33/2022**

---

<b>TITRE :</b>	<b>Forum de guérison pour les survivants, vétérans et battants des institutions résidentielles</b>
<b>OBJET :</b>	Justice
<b>PROPOSEUR(E) :</b>	Judy Wilson, Kúkpi7, bande indienne de Neskonlith, C.-B.
<b>COPROPOSEUR(E) :</b>	Roberta Joseph, Cheffe, Trondék Hwëch'in, Yk
<b>DÉCISION :</b>	Adoptée par consensus

---

**ATTENDU QUE :**

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 7 (2) : Les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif, de vivre dans la liberté, la paix et la sécurité en tant que peuples distincts et ne font l'objet d'aucun acte de génocide ou autre acte de violence, y compris le transfert forcé d'enfants autochtones d'un groupe à un autre;
  - ii. Article 8 (1) : Les autochtones, peuples et individus, ont le droit de ne pas subir d'assimilation forcée ou de destruction de leur culture;
  - iii. Article 8 (2) : Les États mettent en place des mécanismes de prévention et de réparation efficaces visant :
    - (a) Tout acte ayant pour but ou pour effet de priver les autochtones de leur intégrité en tant que peuples distincts, ou de leurs valeurs culturelles ou leur identité ethnique;
    - (b) Tout acte ayant pour but ou pour effet de les déposséder de leurs terres, territoires ou ressources;
    - (c) Toute forme de transfert forcé de population ayant pour but ou pour effet de violer ou d'éroder l'un quelconque de leurs droits;
    - (d) Toute forme d'assimilation ou d'intégration forcée;

---

**Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 8<sup>e</sup> jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)**

---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**33 – 2022**  
Page 1 of 4

- (e) Toute forme de propagande dirigée contre eux dans le but d'encourager la discrimination raciale ou ethnique ou d'y inciter.
- B. La récente découverte des restes de milliers d'enfants, exhumés de lieux de sépulture non marqués, qui avaient été forcés de fréquenter des institutions résidentielles pour Indiens partout au Canada constitue la preuve d'un génocide et de violations des droits humains et humanitaire approuvés par l'État. Cela prouve aussi que le gouvernement du Canada et les Églises ont fait subir aux citoyens autochtones une violence continue par l'intermédiaire du système d'institutions résidentielles et en vertu de lois et politiques coloniales.
- C. Les personnes qui ont connu et enduré les atrocités du système d'institutions résidentielles, y compris dans les externats, ont subi non seulement la perte de leur culture et de leur langue, mais aussi des mauvais traitements sur le plan émotionnel, spirituel, sexuel, physique et psychologique ainsi que d'autres injustices, qui les affectent gravement, eux et leurs familles, depuis des générations. Un grand nombre d'entre eux n'ont pas reçu d'indemnisation ou de réparation pour ces faits en raison de leur décès avant l'approbation des accords de règlement par les tribunaux, des dates limites des accords de règlement, d'un manque d'information publique sur les règlements ou de directives et dates arbitraires déterminant l'admissibilité.
- D. Selon une estimation de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), 150 000 enfants au pays ont été forcés de fréquenter les institutions résidentielles pour Indiens et plus de 4 100 d'entre eux sont décédés dans ces établissements – quoique les survivants et les familles maintiennent que ce nombre est beaucoup plus élevé.
- E. Certains survivants, y compris des survivants intergénérationnels, préféreraient être désignés par d'autres termes, notamment ceux de « vétérans » et « battants », qui reflètent mieux leur résilience et leur ténacité, qui font mieux comprendre le respect et l'honneur avec lesquels ils devraient être traités et qui traduisent mieux l'éradication culturelle calculée et violente et les forces hostiles contre lesquelles ils ont dû lutter pour garder en fin de compte leur dignité et leur vigueur intactes.
- F. La recherche continue d'enfants autochtones disparus et non identifiés sur les emplacements d'anciennes institutions résidentielles ont déclenché de nouveau des traumatismes parmi les survivants, les vétérans et les battants, y compris les survivants intergénérationnels, et ont attiré l'attention du public sur les traumatismes, la violence et les mauvais traitements très importants desquels essaient de guérir les citoyens et communautés autochtones avec force, courage et détermination.

---

**Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 8<sup>e</sup> jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)**



---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**33 – 2022**  
Page 2 of 4


**G.** Le besoin de soutien en matière de guérison est plus grand que jamais, mais les services et ressources prévus actuellement pour les survivants, les vétérans et les battants demeurent décousus, inadéquats et peu accessibles au sein des communautés. L'absence d'une approche coordonnée pour garantir des services de guérison culturellement appropriés à tous les survivants impose un fardeau financier et social excessif aux Premières Nations, aux organisations communautaires, aux familles et aux survivants, qui doivent fournir et offrir leurs propres espaces de guérison. Lorsque les services ne sont pas offerts d'une manière culturellement sûre ou en cas de manque de compréhension face aux expériences qu'ils ont vécues, les survivants sont obligés de guérir par leurs propres moyens. Ils méritent un accès sans entrave et un financement pour tous les types de soutien en matière de guérison, tant culturel, mental, émotionnel et spirituel que physique.

**POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :**

1. Demandent aux gouvernements fédéral et provinciaux d'allouer toutes les ressources nécessaires et de fournir un soutien en matière de capacités pour les forums de guérison dirigés et organisés par les Premières Nations, conformément aux obligations qu'ils ont en vertu de la Déclaration des Nations Unies et de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander et trouver des ressources appropriées pour entreprendre ou accomplir des activités destinées à soutenir l'organisation de forums nationaux et régionaux à l'intention des survivants, des vétérans et des battants des institutions résidentielles et des externats, des survivants intergénérationnels et de leurs invités et soutiens afin qu'ils puissent se réunir et déterminer leurs besoins communs de guérison.
3. Enjoignent à l'APN de demander aux organisations partageant les mêmes idées, notamment l'Indian Residential School Survivors Society, d'aider à la planification et à l'organisation des forums nationaux et régionaux afin de s'assurer de l'adoption d'une approche « tenant compte des traumatismes ».
4. Enjoignent à l'APN de discuter avec le gouvernement du Canada de la création d'une épinglette de reconnaissance nationale pour les survivants du système des institutions résidentielles pour Indiens pour rendre hommage à leur bravoure, à leur courage et à leur force, qui serait conçue en collaboration avec des survivants, des organismes se consacrant à l'histoire des institutions résidentielles et de la communauté artistique.

---

**Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 8<sup>e</sup> jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)**



---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**33 – 2022**  
Page 3 of 4

**Assemblée extraordinaire des Chefs  
Les 6, 7 et 8 décembre 2022, Ottawa (Ontario)**

**Résolution n° 33/2022**

5. Enjoignent à l'APN de demander l'organisation d'une cérémonie d'hommage national en l'honneur des survivants afin de les mettre au premier plan et de remettre, à ceux qui le souhaitent, cette épinglette de reconnaissance nationale.

---

**Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 8<sup>e</sup> jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)**



---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**33 – 2022**  
*Page 4 of 4*